



**Initiateur :** Le Service social départemental de la Carsat Centre-Val de Loire (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail).

**Objectifs :** définir le périmètre d'intervention des assistantes sociales dans le cadre des actions conduites auprès des assurés sociaux. Le service social de la Carsat, spécialisé en santé, s'inscrit dans les politiques sociales nationales et les orientations arrêtées par la CNAV et la CNAMTS dans la circulaire du 19 décembre 2011.

**Missions :** elles s'articulent autour de 4 axes d'intervention :

- Santé et accès aux soins,
- Santé et employabilité,
- Santé et sortie d'hospitalisation,
- Santé et bien-vieillir.

Le service social de la Carsat propose son accompagnement aux plus fragiles pour les aider à identifier et mettre en œuvre les leviers d'amélioration de leur situation et à gagner de l'autonomie dans leur parcours de vie.

**Bénéficiaires :**

- les assurés sociaux touchés par des problèmes de santé (maladie, accident, invalidité) relevant du régime général de l'assurance maladie,
- les personnes retraitées du régime général en perte d'autonomie (GIR 5 - 6), mais ne relevant pas de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).